

6 Faits divers & Justice

Lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques

Des produits dopants retrouvés chez Antogakoé Françoise

AEE

Libreville/Gabon

C'EST une véritable cave d'Ali Baba que les agents de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de Ntoundou ont découverte, le vendredi 16 septembre dernier, chez Françoise Antogakoé, une Camerounaise de 46 ans, à son domicile du Pk 5. Il s'agit de plusieurs kilogrammes de produits dopants destinés à la vente et d'autres objets servant à l'interruption volontaire de grossesse, le tout d'une valeur marchande d'environ 5 millions de francs. Demain



Photo : AEE



Photo : AEE



Photo : AEE

Vue partielle des cartons retrouvés lors de la perquisition. Photo du milieu : Françoise Antogakoé, dans les locaux de l'Oclad, après son interpellation. Photo de droite : Différents produits utilisés dans l'interruption volontaire de grossesses trouvés chez la commerçante camerounaise.

mardi, l'intéressée devrait être mise à la disposition du parquet de Libreville. De source proche de l'enquête, cette marchandise

proviendrait du Cameroun. Elle est envoyée par voie maritime à la dame par son mari. Une fois parvenue au Port-Môle de Libreville, ex-

plique-t-elle, la cargaison est ensuite acheminée par un transporteur à Petit-Paris, un quartier du troisième arrondissement, où

Françoise se charge de la récupérer. La commerçante alimenterait ensuite certains détaillants des marchés de la capitale gabonaise, plus connus sous le nom de "pharmacies par terre".

Le stock retrouvé à son domicile comprenait du Valium, des roches sous forme d'injection, du Tromadol communément appelé "mentame", du matériel de perfusion et du Citoteck.

D'après la mise en cause elle-même, son époux et elle exerceraient ce commerce jugé fructueux depuis de nombreuses années.

"Au regard de la rentabilité de ce business mafieux, la

Camerounaise dit qu'elle est en mesure d'écouler son stock en moins d'une semaine. Surtout que les jeunes accorderaient un intérêt particulier aux produits dopants", fait savoir un Officier de police judiciaire (OPJ).

Grâce aux renseignements fournis aux limiers de l'Oclad par un indic, la ressortissante camerounaise est arrêtée à son domicile. Même les tentatives de corruption d'agents en service - entre 500 000 francs et 2 millions de francs mis en jeu par la vendeuse interlope - n'auront pas suffi à Françoise Antogakoé pour se mettre à l'abri des ennuis judiciaires.

Vol avec violence et tentative de viol à Port-Gentil

Yéno Bava et Ndong Nguema incarcérés au Château...

J-P. A.

Port-Gentil/Gabon

MORVAN Yéno Bava, 21 ans, et John Brice Ndong Nguema alias "Le petit Camerounais", 23 ans, tous deux Gabonais, ont été interpellés, le 6 septembre dernier, par les éléments du commissariat central de Port-Gentil. Ils sont soupçonnés de vol, assorti d'une tentative de viol sur

une certaine L. C. M. N., au quartier Derrière-la-SEEG. Etienne Guimbeti "Maracas", un prisonnier récemment libéré, qui aurait participé au forfait est, quant à lui, activement recherché.

Les faits se seraient déroulés dans la nuit du lundi 5 au mardi 6 septembre dernier. Vers 1 heure, deux individus cagoulés se seraient introduits par effraction au domicile de L. C. M. N., alors que cette dernière est profondément

endormie avec H. A., son petit ami. Une fois dans la chambre à coucher, Morvan Yéno Bava, l'un des malfaiteurs présumés, se charge de neutraliser l'homme, en lui assénant des coups de marteau sur la jambe gauche. Pendant ce temps, John Brice Ndong Nguema jette son dévolu sur un poste téléviseur de type écran plat, qu'il soulève, avant de prendre ses jambes à son cou. Son compagnon blessé, la dame, toute nue, se retrouve nez-à-nez avec le bandit toujours armé de son marteau. Aussi, ce dernier va-t-il nourrir la sordide envie d'abuser sexuellement d'elle. Pour mettre un terme à la résistance affichée par la demoiselle, Morvan Yéno Bava lui administre des coups, notamment à la tête. Il s'empare

ensuite du téléphone portable de la victime et prend la clé des champs.

Mais dans leur fuite, les présumés voleurs laissent derrière eux un chapeau marron et deux paires de sandales. Le lendemain matin, L. C. M. N. et son concubin déposent une plainte au commissariat central. Un certificat médical délivré à la dame à l'hôpital régional de Port-Gentil, attestera d'une incapacité temporaire de travail de sept jours. Interpellés, les deux malfrats présumés ne tardent pas à reconnaître les faits. « J'ai effectivement opéré avec John Brice Ndong Nguema et Etienne Guimbeti », aurait indiqué Morvan Yéno Bava, ajoutant : « Nous nous sommes réunis la veille dans un troquet, afin de concevoir notre plan de cambrio-



Photo : JP Allogo

Les deux mis en cause dans les locaux de la police.

lage chez les victimes. »

Association de malfaiteurs, vol avec violence, tentative de viol, destruction volontaire des biens d'autrui, coups et blessures volontaires: telle est la liste des charges susceptibles d'être retenues

contre Morvan Yéno Bava et John Ndong Nguema, qui méritent actuellement sur leur sort à la prison centrale de Port-Gentil. Etienne Guimbeti, le troisième larron en fuite, les y rejoindra sans doute dans les prochains jours.

Incendie à Ntoundou

Cinq enfants sauvés in extremis d'un brasier à Meyang

SCOM

Libreville/Gabon

LES populations de Meyang, un quartier situé à environ cinq kilomètres de la commune de Ntoundou, le chef-lieu du département du Komondou, ont failli vivre une véritable tragédie, dans la nuit du dimanche 11 au lundi 12 septembre dernier. En effet, cinq enfants d'une même famille se sont retrouvés prisonniers dans un incendie, à l'intérieur d'une habitation qu'ils occupaient. Ces derniers ont été sauvés, grâce à la bravoure des voisins, des couche-tard qui veillaient heureusement dans le périmètre du sinistre au moment des faits. Les flammes ont cependant réduit toute la demeure en cendres.

Aussitôt mis au courant de la situation, les éléments de la brigade territoriale de Ntoundou se sont rendus sur les lieux, notamment pour un constat d'usage. D'après les premiers éléments glanés par ces pandores, il ressort que Cécile Oyane Mba, trad praticienne de nationalité gabonaise, par ailleurs

maîtresse des lieux, était absente au moment du déclenchement du feu. Cette dernière, dit-on, assistait à une veillée traditionnelle, à quelques encablures de son domicile. Mais, avant de se rendre à sa cérémonie, elle commettra l'imprudence de laisser une bougie allumée dans sa chambre.

Quelque temps après, ces cinq enfants éprouvent l'envie d'aller se coucher. Vers 1 heure, la case est en proie à des flammes parties, dit-on, de la couchette de Cécile Oyane Mba. Heureusement, des voisins veillent encore. Ceux-ci, aidés de quelques automobilistes de passage - le quartier est situé en bordure de la route nationale -, se muent rapidement en secouristes et parviennent à extraire in extremis de la maison les cinq enfants plongés dans leur sommeil lors du démarrage de l'incendie.

« Rien d'autre n'a pu être sauvé. C'est dire que toute l'habitation est partie en fumée en un laps de temps », indique-t-on du côté de la direction des enquêtes de la brigade territoriale de Ntoundou.

rwandair.com

Bonjour Cotonou

Nous lançons 3 vols hebdomadaires à partir du Coeur de l'Afrique

Dès le 1er Septembre

CAF **158,900**
Classe Economique

CAF **430,300**
Classe Affaire

(+241)01740511/2 | (+241)07797157
sales.libreville@rwandair.com

Les conditions et les modalités s'appliquent

RwandAir
Fly the dream of Africa